

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1866.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise la concession d'un chemin de fer destiné à relier les établissements industriels du bassin calcaire de Tournai à la station du chemin de fer de l'Etat en cette ville.

(Voir les N°s 177 et 183 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron de WOELMONT, Président; GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, le Duc d'URSEL, STIELLEMANS, le Baron MAZEMAN, HAROU, et le Baron OSY DE WYCHEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le Projet de Loi voté par la Chambre des Représentants, ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à concéder un chemin de fer reliant les établissements industriels du bassin calcaire de Tournai à la station du chemin de fer de l'Etat en cette ville.

Les clauses et conditions de cette concession ont été réglées par une convention en date du 2 mai de cette année.

Les ouvrages à exécuter par le concessionnaire devront être terminés dans un délai de dix-huit mois, à partir de la date de l'arrêté de concession, et pour garantie de ces engagements il a été versé un cautionnement de 50,000 francs.

Le Projet de Loi n'a donné lieu à aucune objection, et Votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité.

Le Président,
Baron DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
Baron OSY DE WYCHEN.